



Parents délégués aux conseils de classe

publié le 20/09/2018

Les conseils de classe ont lieu à la fin de chaque trimestre. Les parents y sont représentés pour chaque classe par 2 délégués qui peuvent y intervenir et en faire un compte rendu.

Vous pouvez contacter le collège si vous souhaitez assister aux conseils de classe en tant que délégué des parents d'élèves.

Des sièges restent à pourvoir dans toutes les classes (Uniquement en tant que suppléant dans la classe de 5B, voir tableau ci-dessous).

 [parents_delegues_2018_2019 au 20-9-2018](#) (PDF de 10.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.